

Bureau du Procureur Général de la Couronne

Nos engagements envers les victimes et témoins pour la partie civile

Dépliant de renseignements



Crown Office and Procurator Fiscal Service
www.copfs.gov.uk



Nos engagements : une introduction

Le bureau du procureur général de la Couronne (Crown Office and Procurator Fiscal Service) engage des poursuites en justice sur les crimes, et mène des enquêtes lors des morts subites en Écosse.

Nous comprenons l'impact qu'un crime peut avoir sur les victimes, les témoins et leurs familles et nous sommes ici pour vous aider pendant les poursuites judiciaires.

Nous ferons tout notre possible pour répondre à n'importe laquelle de vos questions ; nous agissons d'une manière professionnelle et respectueuse envers vous à tout moment.

Nous savons que l'Écosse comprend des personnes issues de milieux différents avec des besoins différents; notre but est d'offrir un service qui en tient compte et montre du respect.

Ce dépliant présente notre engagement envers vous en tant que victime ou témoin pour la partie civile. Pour plus de renseignements, veuillez consulter le dépliant : "Our Commitments to Victims and Prosecution Witnesses" (Notre engagement envers les victimes et témoins pour la partie civile).

Vous pouvez en obtenir un exemplaire et nous relater ce dont vous avez fait l'expérience par l'intermédiaire de :

- **Procurator Fiscal offices** (les bureaux du procureur général) : à l'accueil ou tout membre du personnel.
- **Crown Office Library** (bibliothèque du bureau de la couronne) : tél : 0131 226 2626
- **Enquiry Point** (point information) : 0844 561 3000 (fixe) ou 01389 739557 (portable)
- **Textphone** (téléphone textuel): composer le 18001 avant nos numéros de téléphone.
- **Fax** : Crown Office Library (bibliothèque du bureau de la couronne) 0844 561 4074
- **Site web** : www.copfs.gov.uk

Nos engagements

Nous :

1. ...vous offrirons un service respectueux et professionnel à tout moment.
2. ...communiquerons avec vous clairement et efficacement.
3. ...vous donnerons les renseignements dont vous avez besoin quand vous en avez besoin.
4. ...traiterons de votre affaire aussi rapidement que possible.
5. ...ne vous demanderons de témoigner au tribunal que lorsque c'est absolument nécessaire.
6. ...ferons en sorte que vous puissiez communiquer avec nous si vous ne parlez pas anglais.
7. ...tiendrons compte de tout soutien supplémentaire dont vous avez besoin.
8. ...informerons le juge de l'effet que le crime a eu sur vous.
9. ...vous expliquerons comment vous faire rembourser vos frais et traiterons de votre demande aussi rapidement que possible.
10. ...collaborerons avec d'autres organismes pour vous aider à obtenir les services dont vous avez besoin.

Veillez contacter le bureau du procureur général si vous désirez recevoir ce document dans une autre langue ou un autre format y compris le braille, le format audio ou les gros caractères.

إذا أردت أن تحصل على هذه النشرة بلغة أخرى يرجى الإتصال على مكتب الادعاء العام.

如果你需要本文件的其他語言請聯絡檢察官辦事處

اگر تمایل دارید که این مدرک به زبان دیگری در اختیار شما قرار گیرد ، لطفاً با دفتر دادستانی تماس بگیرید.

Veillez contacter le bureau du procureur général si vous désirez recevoir ce document dans une autre langue.

Cuiribh fios gu oifis Neach-casaid a' Chrùin nam bu mhath libh an sgrìobhainn-sa ann an cànan eile.

اگر تمایل دارید که این مدرک به زبان دیگری در اختیار شما قرار گیرد ، لطفاً با دفتر دادستانی تماس بگیرید.

如果你希望获取该文档的其它语言版本，请联系地方檢察官办公室（Procurator Fiscal's office）。

Proszę się skontaktować z Biurem Prokuratury jeżeli chcesz otrzymać broszurę w innym języku.

ਜੇ ਤੁਸੀਂ ਇਸ ਦਸਤਾਵੇਜ਼ ਨੂੰ ਕਿਸੇ ਹੋਰ ਭਾਸ਼ਾ ਵਿਚ ਚਾਹੁੰਦੇ ਹੋ, ਤਾਂ ਕਿਰਪਾ ਕਰਕੇ ਸਰਕਾਰੀ ਵਕੀਲ ਦੇ ਦਫ਼ਤਰ ਨਾਲ ਸੰਪਰਕ ਕਰੋ।

Если вы желаете получить данный документ на другом языке, пожалуйста, обращайтесь в прокуратуру.

اگر آپ یہ دستاویز کسی دوسری زبان میں حاصل کرنا چاہتے ہوں تو براہ مہربانی پروکیوریٹر فسکل کے دفتر سے رابطہ کریں۔

Crown Office and Procurator Fiscal Service
November 2010

© Crown Copyright 2010